



Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la Ville de Bastia du jeudi 6 février 2025

Objet : Prêt de divers documents par le service du patrimoine de la ville de Bastia (Bibliothèque Tommaso Prelà) au Musée Pasquale Paoli de Merusaglia pour l'exposition temporaire « Paoli 2025 »

Date de la convocation : 31 janvier 2025

Date d'affichage de la convocation : 31 janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le six février à 17h30, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant l'assemblée : 42

Nombre de membres en exercice : 42

Quorum : 22

Nombre de membres présents : 26

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer

Etaient présents: Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame de GENTILI Emmanuelle ; Monsieur TIERI Paul ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur GRASSI Didier ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Madame ORSINI-SAULI Laura ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Monsieur DALCOLETTI François ; Monsieur DASSIBAT Franck ; Monsieur DEL MORO Alain ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Madame LUCIANI Emmanuelle ; Madame MANGANO Angelina ; Madame MATTEI Mathilde ; Monsieur PIERI Pierre ; Monsieur ROMITI Gérard ; Madame TIMSIT Christelle ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien.

Etaient absents: Monsieur MILANI Jean-Louis ; Madame CARRIER Marie-Dominique ; Madame COLOMBANI Carulina ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Monsieur DE ZERBI Alexandre ; Madame BELGODERE Danièle ; Madame GRAZIANI-SANCIU Livia ; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin ; Monsieur TATTI François ; Madame VESPERINI Françoise.

Ont donné pouvoir :

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;
Madame LACAVE Mattea à Monsieur GRASSI Didier ;
Monsieur FABIANI François à Monsieur TIERI Paul ;
Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA Lauda à Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ;
Monsieur LINALE Serge à Monsieur ROMITI Gérard ;
Madame PELLEGRINI Leslie à Monsieur Del Moro Alain ;
Monsieur PAOLI Jean-François à Monsieur ZUCCARELLI Jean.

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Monsieur Paul TIERI élu secrétaire prend place au bureau

Le conseil municipal,

2025/FEV/01/06

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29 ;

Vu l'avis favorable de la commission unique en date du 4 février 2025 ;

Considérant le tricentenaire de la naissance de Pasquale Paoli en 205, qui donnera lieu à de nombreuses commémorations ;

Considérant que le Musée Pasquale Paoli de Merusaglia, propriété de la Collectivité de Corse, souhaite présenter une exposition temporaire intitulée "Paoli 2025" du 1er avril au 15 décembre 2025 ;

Considérant que le Musée sollicite auprès du service du Patrimoine de la ville de Bastia et plus particulièrement la Bibliothèque d'étude et de recherche Tommaso Prelà le prêt d'objets dans le cadre de cette exposition ;

Considérant que l'établissement demandeur prendra à sa charge tous les frais de transport et d'assurance nécessaires et s'engage à apporter les conditions de conservation et de sécurité adaptées à la conservation préventive des œuvres ;

Considérant que ce prêt permet aussi au service du patrimoine d'accomplir l'une de ses missions en matière de sensibilisation au patrimoine, notamment dans le cadre du label Ville d'Art et d'Histoire.

*Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,
Le conseil municipal,
A l'unanimité*

Article 1 :

- **Approuve** le prêt du service Patrimoine au musée Pasquale Paoli de l'objet suivant :
 - Carte de l'Anonyme Ligure (1737)
 - Fonds Bianconi, un ouvrage de Genovesi
 - Fonds Mattei, Lettera d'un corso ad un suo amico nazionale abitante in Terraferma, Colonia, 1732
 - Riflessioni dell'abate Alessandro Alessandrini del Poggio Marinaccio intorno al viglietto latino attempato di Sua Eccellenza il Signor Generale de Paoli, Che in estro sibillino anticipamente presagi l'esito sicuro della Libertà Corsicana, Conventu Oretia, 1766

Article 2 :

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de prêt correspondante avec le Musée Pasquale Paoli.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Signé électroniquement le 13/02/2025

Pierre SAVELLI

Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr. La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'une publication sur le site de la Mairie.